DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

EXTRAIT

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 4 novembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER,

Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame

Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert

HERRMANN, Madame Alice MOREL

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Jean-Michel FETSCH

N° CP/2013/839 - Administration générale - 5

Mise en oeuvre de la dématérialisation du contrôle de légalité

des documents budgétaires

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de mettre en œuvre la télétransmission par voie électronique des actes budgétaires du Département (Budget primitif, Budget supplémentaire, Décision(s) modificative(s), Compte administratif) au représentant de l'Etat pour contrôle de légalité.

Elle décide de conclure à cet effet un avenant à la convention initiale passée entre l'Etat (Préfecture de la Région Alsace et du Bas-Rhin) et le Département en vue de la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité, et autorise son président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131104-81199-DE-1-1_0 $\,$

Acte certifié exécutoire au : 20/11/13